

Corbeilles de propreté, la fin du mono-flux

La loi Agec, dont l'échéance s'est concrétisée en ce début d'année, impose aux collectivités la mise en place du tri sélectif pour toutes les corbeilles de propreté. Retour sur les dispositifs à mettre en place.



Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi Agec impose l'installation de corbeilles de propreté bi-flux ou tri-flux dans l'espace public. Fini le mono-flux !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une petite révolution silencieuse s'opère dans nos rues, parcs et places publiques. Fini le sac noir ou bac mono-flux où tout se mélange – de la canette au mégot, du journal froissé au gobelet plastique. Place au tri-flux, à la valorisation des déchets. Et il était temps aux dires d'Isabelle Schmitt, du service marketing de l'entreprise Croso France : *"En France, nous accusons un certain retard par rapport à d'autres pays européens comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, où le tri sélectif est déjà largement intégré, aussi bien à domicile que dans les espaces publics. Dans ces pays, le tri fait partie des habitudes et bénéficie d'infrastructures adaptées et pédagogiques. Pour rattraper ce retard, il est indispensable de mettre à disposition des usagers des corbeilles de tri accessibles et clairement identifiées. Cela encourage le geste de tri."* L'heure est donc à la mise à disposition de corbeilles bi- et tri-flux dans l'espace public.

"Supprimer et remplacer toutes les corbeilles mono-flux déjà en place sur l'ensemble des communes pèserait lourd financièrement et irait à l'encontre de la loi Agec"

Option n°1 : réutiliser et adapter les corbeilles

Jusqu'à présent, l'écrasante majorité des corbeilles de propreté fonctionnaient en mono-flux : une seule ouverture, un seul sac/bac. Simple, mais inefficace à l'heure où les métaux, papiers et plastiques représentent des ressources valorisables. La loi Agec impose donc l'installation progressive de dispositifs bi-flux ou tri-flux, séparant au minimum les déchets recyclables (papier, carton, plastique, métal) des ordures résiduelles. Une question cependant légitime se pose pour les collectivités : les corbeilles déjà installées sont-elles à enlever ? *"Supprimer et remplacer toutes les corbeilles mono-flux déjà en place sur l'ensemble des communes pèserait lourd financièrement et irait également à l'encontre de la loi Agec, qui fait justement du réemploi une priorité stratégique dans le développement d'une économie circulaire"*, rappelle Nelly Descombes, responsable marketing chez Semco, fabricant de mobiliers urbains. C'est pourquoi, l'une des possibilités pour les collectivités serait de reconsidérer l'usage des corbeilles mono-flux en les réunissant par deux ou par trois sur un même point d'implantation, et en les identifiant clairement à un flux spécifique. L'ensemble obtenu répondrait alors au bi-flux ou tri-flux attendu par la loi Agec.

Option n°2 : réaffecter les corbeilles mono-flux

Deux principales contraintes sont à prendre en considération avec l'option n°1 : trouver un emplacement adapté, car l'encombrement sera certainement supérieur à une simple corbeille tri-flux, et opter pour des corbeilles du même modèle, ou tout du moins de la même collection, afin de conserver un ensemble esthétiquement harmonieux. D'où le choix parfois de déplacer les corbeilles mono-flux à d'autres endroits. *"Il est envisageable de les déplacer vers des zones non ouvertes au public (lieux techniques, espaces privés, ou usage interne à des bâtiments qui ne sont pas des ERP), où la contrainte de tri ne s'applique pas de la même manière"*, souligne Maureen Knol, gérante de la société Evo Lud.

Option n°3 : recycler les corbeilles

Laure Boudou, directeur de l'entreprise Aréa, soulève un point : *"Parce que le déchet qui pollue le moins est celui que l'on ne jette pas, n'est-il pas cohérent d'encourager le tri en commençant par recycler nos corbeilles ?"* Voilà une juste réflexion.

D'autre part, la loi Agec impose progressivement l'obligation d'intégrer des matériaux recyclés dans la fabrication des équipements et d'en prévoir la recyclabilité à 100 % en fin d'usage. Acier, aluminium, plastique recyclé, bois labellisé ou matériaux composites biosourcés remplacent peu à peu les ressources vierges, limitant l'empreinte carbone de la production. Mais au-delà de la matière première, c'est l'ensemble du cycle de vie qui est repensé : démontage facilité, modularité des pièces, standardisation des fixations pour

...



L'identification des corbeilles de tri (modèles Crystal proposés par Evo Lud) s'accompagne d'une signalétique claire, notamment des pictogrammes.



Exemple de corbeilles tri-flux (modèle Quadrat combiné de Grijzen, Croso France), sur lesquelles les différents compartiments à déchets sont identifiés par un code couleurs et de simples écrits. © Croso France



Fabricant français
de mobilier urbain

Le **TRI SÉLECTIF**,
au cœur de vos
ESPACES PUBLICS





remplacer des éléments usés sans déposer l'ensemble de l'ouvrage. Les fabricants intègrent désormais des logiques d'éco-conception certifiées, répondant aux cahiers des charges des collectivités soucieuses d'allonger la durée de vie de leurs mobiliers tout en réduisant le volume de déchets non valorisables.

En phase de déconstruction, les filières de recyclage se structurent pour collecter, trier et transformer les composants métalliques, plastiques ou minéraux, souvent en circuit court pour limiter les transports.

Les corbeilles de propreté, éléments discrets mais omniprésents du paysage public, deviennent ainsi un levier concret de transition écologique des villes, où la sobriété matérielle et la durabilité ne sont plus des options, mais des exigences opérationnelles.

**loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire*



L'obligation d'installer des corbeilles de tri s'accompagne d'un code couleurs spécifique. Par exemple, du jaune pour les emballages recyclables (ici sur une corbeille PP5M d'Atech). © Atech



Grâce à la modularité des corbeilles (modèles Jasmin d'Aréa en 45 ou 75 L), les gestionnaires composent librement leur dispositif de tri : placer deux corbeilles de même volume côte à côte pour une lecture simple et intuitive des flux, ou opter pour un duo asymétrique en choisissant le plus grand volume pour les emballages recyclables importants.



Chaque compartiment de cette corbeille (Alepi tri-flux de Semco) est identifié par une signalétique lisible et muni d'un porte-sac intérieur.



Voici une corbeille de propreté (Venise Tri Sélectif de Procity) dissimulant deux sacs de 60 L.



La plupart du temps, les couleurs, pictogrammes et textes des signalétiques de tri sont personnalisables. Ici une corbeille tri-flux Cinéo d'Univers&Cité.



Dans l'espace public et les ERP, les corbeilles bi-flux (ici le modèle Francis d'Accenturba) et tri-flux remplacent obligatoirement les contenants uniques où tous les déchets se mélangeaient.

“Des kits de conversion permettent aux corbeilles déjà implantées de basculer vers une fonctionnalité tri-flux via un simple remplacement de la partie supérieure par un couvercle aux couleurs normalisées”

Identification des corbeilles Couleurs et pictogrammes

Pour identifier les corbeilles, la loi Agec encourage les collectivités à se conformer à la norme Afnor NF30-501, qui recommande un code couleur améliorant la lisibilité nationale du tri :

- **jaune** : emballages recyclables (plastique, métal) ;
- **bleu** : papiers (journaux, prospectus, petits cartons) ;
- **gris/noir** : ordures ménagères non recyclables.

En complément, des pictogrammes sont également à apposer sur les corbeilles. Ce sont généralement des dessins figuratifs, présents sur le couvercle ou le devant des corbeilles, pour inciter les citoyens au tri. Par exemple, les contours d'une bouteille plastique suffisent à indiquer à l'utilisateur qu'il s'agit d'une corbeille à déchets plastiques. Un dessin représentant un journal renseigne aussi que le contenant est destiné à recevoir uniquement du papier. Le message est simple mais percutant, tout comme certains écrits, qui peuvent être apposés sur le couvercle (acier ou inox) des corbeilles. Laure Boudou, directeur du fabricant Aréa, précise que *“des kits de conversion permettent aux corbeilles déjà implantées de basculer vers une fonctionnalité tri-flux via un simple remplacement de la partie supérieure par un couvercle aux couleurs normalisées.”* ■

Corbeilles de tri Vidange sélective ?

Non. Tout du moins, pas sur le principe. Que ce soit une corbeille à plusieurs compartiments (et donc à plusieurs sacs) ou unique, la vidange est identique (porte sacs avec sandows, ouvertures latérales pour les gros volumes...). Pour rappel, la contenance des sacs ou des bacs de vidange doit être adaptée au volume potentiel de déchets à traiter en un laps de temps correspondant à celui du rythme des collectes. Par exemple, une corbeille de 75 L peut contenir 250 canettes, environ 70 bouteilles en plastique, 150 'boules' de papier. Si ces valeurs correspondent aux déchets générés tous les trois jours à l'entrée d'un établissement scolaire, la collecte devra s'effectuer tous les trois jours. Ou alors, le gestionnaire devra augmenter la contenance des corbeilles pour rallonger la collecte dans la mesure du possible ou se conformer à son rythme. Une étude sur la fréquentation du site et l'évaluation du volume des déchets potentiels est donc souhaitable pour optimiser l'implantation des corbeilles de propreté. ■



SEMCO®
mobiliers urbains

Acropose - Mobilier de propreté, de confort et de végétalisation

www.acropose.com | 04.75.78.28.60

Partager la ville de manière intelligente, durable et sécurisée

ACROPOSE®
urbain & durable